



Pose d'une enseigne commerciale

Par **ANGEVINE**, le **08/03/2017** à **19:00**

Bonjour,

Je loue depuis décembre 2016 un local commercial par l'intermédiaire d'une agence.

Le nouvel occupant de ce local vient de poser une enseigne lumineuse sur la façade de l'immeuble entre les 2 fenêtres de l'appartement qui se trouve juste au dessus.

Cet appartement m'appartient et je viens d'en signer la promesse de vente.

Le futur acquéreur de l'appartement me demande de faire retirer cette enseigne qui n'était pas encore posée lors de la signature.

Sur le bail commercial rédigé et signé en mon nom par l'agence, il est stipulé qu'il ne peut "exposer aux murs de l'immeuble aucune enseigne".

Le nouveau locataire commercial refuse de la retirer car le précédent occupant en avait mis une et qu'il s'agit d'un "remplacement".

En a-t-il le droit ?

L'agence à qui j'ai confié le mandat de gestion me donne tort et soutient le locataire...

Que puis je faire?Merci pour votre réponse